

La LETTRE INFO FNAM n°15

MAI-NOVEMBRE 2020



MESSAGE du Président Fédéral

Ce 15 octobre, à NEUVY SUR BARANGEON, le conseil d'administration statutairement renouvelé m'a élu président de notre belle fédération. Cette marque de confiance, à laquelle je suis très sensible, m'honore et m'oblige.

Elle m'honore en ce sens qu'elle m'inscrit dans la longue lignée des présidents qui se sont succédés depuis 1888, et notamment du plus illustre d'entre eux, André MAGINOT.

Elle m'oblige, car mon mandat nécessairement de courte durée - un peu moins de deux années - ne saurait se limiter à la seule expédition des affaires courantes. Si tel était le cas, cela manquerait à l'évidence d'ambition et n'irait pas dans le sens de l'élan imprimé à l'occasion de la privatisation de la Française des Jeux autorisant de prometteuses synergies avec nombre d'associations du monde combattant. Il ne saurait en être question.

Au niveau de la fédération, l'action que je me propose de conduire avec l'équipe des administrateurs devra porter sur :

- un plus grand rapprochement des membres de la « famille Maginot », dans le respect des spécificités de chacun,
- une plus grande proximité locale et sur une communication décomplexée et adaptée à notre temps.

Pour y parvenir, votre soutien et votre engagement me sont précieux.

En cette période de crise sanitaire où la tentation du repli sur soi est grande, il convient de faire flèche de tout bois pour maintenir, voire intensifier les contacts entre nous et nos anciens, poursuivre les manifestations mémorielles et de solidarité quand bien même leur nature et leur forme seraient différentes dans leur expression de celles auxquelles nous sommes familiarisés.

En cela, faisons nôtre une formule familière que nous connaissons tous et qui aujourd'hui prend tout son sens :

« Durant les travaux, la vente continue »

Enfin et surtout gardez-vous bien !

Cordialement et fidèlement

Robert RIDEAU

Assemblée générale 2020 – NEUVY-BARANGEON

Malgré le COVID, cette assemblée générale du 14 octobre s'est très bien déroulée. Plus de 60% des 233 groupements étaient représentés soit par leur président, soit par un délégué. Contrairement à l'habitude, la participation avait été réduite, seuls les présidents ou leurs

représentants étaient présents. Les porte-drapeaux des groupements n'ont pas été invités à venir compte tenu de la pandémie. Ils étaient représentés par le seul porte-drapeau national. Après l'ouverture par le président en exercice, le Contre-amiral (2S) Henri LACAILLE, les travaux ont pu commencer. Le rapport d'activité concernant le déroulement de l'année 2019 a été débattu sous la direction du Secrétaire Général, Daniel STANDAERT.

Les congressistes ont pu constater que la fédération avait travaillé sur les deux piliers qui fondent toute son action vis à vis de ses adhérents : La Mémoire et la Solidarité :

- La Mémoire qui permet d'honorer les soldats Morts pour la France et de transmettre le récit des combats menés au nom de la France pour que notre pays vive toujours libre et en démocratie ;
- La Solidarité qui consiste à venir en aide aux plus déshérités de nos ressortissants. Plus de 350 000 euros ont ainsi été investis en 2019, soit en aide directe aux adhérents les plus vulnérables, soit en achetant au profit d'hôpitaux des matériels indispensables aux soins pour les grands blessés. La fédération aide aussi des associations travaillant à la reconstruction des invalides.

Mais la fédération, c'est aussi des actions au profit des écoles, collèges et lycées de France qui consistent essentiellement en un prix de la Mémoire au profit d'une classe qui présente un projet sur des événements de notre histoire ayant engagés des hommes et femmes de France dans la protection de notre liberté et de notre patrimoine industriel et sociétal. Plus de 12 000 jeunes scolaires sont concernés par ce prix de la Mémoire. La Fédération finance un voyage sur site en France, mais aussi en Europe ou en Afrique du Nord, pour les classes dont les projets sont les plus construits. In fine, un jury, composé de membres de la fédération, du monde de l'Education Nationale et du Ministère en charge de la Mémoire et du Monde combattant, désigne trois classes lauréates. Ces dernières sont récompensées lors d'une journée se passant normalement à Paris, à l'Hôtel de Ville, en présence de leurs professeurs et parents. Cette année, compte tenu de la pandémie, les remises de prix se sont faites en local. En 2019, la fédération a consacré un budget de 300 000 euros à cette action. Forte de plus de 150 000 adhérents, la Fédération Nationale André Maginot a montré une fois encore que ses objectifs étaient atteints et que la confiance qu'elle accorde à la jeunesse de France pour l'avenir était toujours méritée.

Avant de partir, et après avoir reçu madame la Maire de NEUVY, les congressistes se sont donnés rendez-vous pour un nouveau congrès à NANCY en mai 2021.

Le lendemain, le nouveau conseil d'administration s'est réuni pour élire le bureau et les membres des commissions. Le Général de Corps d'Armée (2S) Robert Rideau a été élu Président fédéral de la FNAM. Quatre nouveaux administrateurs ont été élus :

- Bernard GARNIER
- Annie HERMENIER-TELMACE
- Marie-Françoise LEBOULEUR
- Brigitte RAINE.

Nous souhaitons, en les remerciant très chaleureusement du travail accompli, « bon vent » aux administrateurs sortants :

- Alain CLERC
- Gérard FOURRÈ-LABROT
- Michel GIBOT
- Roger LECOT
- Jean-François PICHERAL

L'AVENIR DU MONDE COMBATTANT

Des voix dites autorisées ont déclaré il y a peu que le monde combattant « fondait comme neige au soleil », ce qui est tout à fait inexact, et que l'avenir n'était plus dans les associations du monde combattant telle que notre fédération. C'est pourquoi la Fédération Nationale André Maginot a réagi en publiant cet article, afin de conforter le travail effectué par tous les adhérents de Maginot avec cette disponibilité, ce dévouement et ce sens du service aux autres qui les animent.

Qu'ils continuent leur noble mission de transmission de la Mémoire auprès des jeunes avec fierté, sans se soucier des mauvais oracles !

Pourquoi parler et écrire sur le monde combattant ?

Drôle d'idée car, pour beaucoup, c'est une espèce en voie de disparition. Mais ceci est en fait un non-sens, même si, dans la société actuelle, il y a toujours des personnes nourries par les anarchistes, libertaires et autres qui considèrent que tous les peuples doivent succomber à l'idéologie mortifère qui voudrait que « tout le monde il est beau, tout le monde il est gentil ».

La lutte pour la survie, la guerre font partie de la vie ; on pourrait dire qu'elles sont inhérentes à la nature humaine.

Chacun doit donc, pour se défendre, mais surtout protéger son mode de vie, sa liberté d'action et l'organisation de son environnement démocratique (où le libre arbitre, la liberté de pensée, la vie intérieure sont la règle d'or) :

- soit s'engager à combattre au sein de forces constituées
- soit déléguer cette lourde charge à des professionnels aux ordres du gouvernement.

Ce monde combattant qui découle de cette volonté, ce sont les français, voire des étrangers qui l'arment en se mettant au service de la France pour assurer à leurs compatriotes leur défense et le maintien, quoi qu'il arrive, de leur patrimoine culturel, industriel et sociétal.

Aussi le monde combattant ne peut-il que perdurer car c'est la condition de survie du pays. Il en est d'ailleurs de même partout, dans tous les pays du monde qui veulent rester maîtres de leur destin, même dans les pays dits neutres qui entretiennent toujours une part significative de leur budget au maintien de forces militaires de défense.

Sans doute devra-t-il évoluer pour être efficient, mais surtout pour peser, afin que le droit à reconnaissance et à réparation des personnes prêtes à donner leur vie pour que leurs concitoyens puissent toujours vivre en paix, soit maintenu, voire encore amélioré.

C'est pourquoi, pour que la cohérence dans l'action ainsi que la voix de ce monde combattant soit toujours audible et entendue, il est proposé d'analyser ce monde combattant dans ses structures actuelles, puis d'envisager des propositions de mesures d'adaptation.

1- Que représente le monde combattant aujourd'hui ?

Le monde combattant est essentiellement constitué de deux entités bien distinctes :

- En premier lieu, les forces armées d'active, mais aussi de réserve
- Les vétérans, retraités, ayant participé dans l'active (engagé, appelé ou volontaire) ou la réserve, aux opérations conduites par les armées aux ordres du Président de la République, chef des armées.

L'ensemble de ce monde combattant représente aujourd'hui 940 070 (1) titulaires de la carte du combattant et qui perçoivent ou non une retraite du combattant.

(1) 13^{ème} rapport du HCECM- Partie 2- juillet 2019

On est donc loin des gros bataillons issus des deux derniers conflits mondiaux auxquels se sont ajoutés au fil du temps les combattants des guerres de décolonisation, des missions extérieures et plus récemment des opérations extérieures.

Si on affine encore ces chiffres, ce qui est le plus représentatif est de constater que sur ces 940 070 personnes :

- 99,27% ont plus de 70 ans (80,44% plus de 75 ans)
- 0,73% ont moins de 70 ans.

Compte tenu des cycles de vie, l'Office National des Anciens Combattants et Victimes de Guerre estime qu'en 2023, ses ressortissants, titulaires de la carte du combattant ou d'un Témoignage de Reconnaissance de la Nation, d'une Pension Militaire d'Invalidité (PMI) ou d'une Pension de Victime Civile (PVC) seront au nombre de 986 600 (1). Il faut bien évidemment ajouter à ce nombre les 655 300 (1) conjoints survivants et les 147 100 (1) orphelins de guerre.

Par ailleurs, chaque année, les forces armées rendent à la vie civile de l'ordre de 25 /26 000 personnels militaires dont on peut estimer que plus des 3/4 seront titulaires de la carte du combattant ou d'un Témoignage de Reconnaissance de la Nation.

Par voie de conséquence, ce monde combattant sera restreint par rapport aux périodes d'après-guerre. Mais il existera toujours en nombre et pourra être, avec ses associations, un élément moteur de la Mémoire du pays et de sa transmission.

Les durs combats menés par nos anciens pour être reconnus ont abouti après de longues années de tractations. Mais, rien n'étant jamais acquis d'avance et tout pouvant être remis en question comme nous le montre régulièrement les alternances de la vie politique française, il devra être organisé pour faire face, si besoin, à la tentation de porter atteinte au droit à réparation pour de sombres raisons budgétaires.

Les associations pourront y pourvoir, mais combien seront-elles à plus ou moins court terme ?

A ce jour, les associations regroupant des anciens des guerres coloniales et des guerres dues à la décolonisation risquent, à terme, de disparaître faute de combattants.

Les associations régimentaires existeront toujours, mais en très petit nombre, au regard des forces d'active encore en ligne !

Ces mêmes associations n'ont, par ailleurs que des activités de mémoire et de souvenir de leur seul régiment. De surcroît elles n'ont pas naturellement vocation à défendre les droits des combattants.

Il y aura donc bien, dans un avenir proche, une remise en cause inéluctable du monde combattant.

Qui sera en mesure alors de défendre leurs droits, de transmettre la mémoire aux jeunes générations et de les suivre lorsqu'ils seront atteints par la blessure et l'invalidité ?

Ce sera assurément le rôle des associations.

(1) 13^{ème} rapport du HCECM- Partie 2- juillet 2019

2- Le Monde associatif

Il est constitué par :

- Des associations très proches des armées qui jouent un rôle déterminant dans le soutien des blessés et de leurs familles telles :
 - L'Association pour le Développement des Œuvres d'entraide de l'armée (ADO)
 - L'Association pour le Développement des œuvres SOciales de la Marine (ADSOM)
 - La Fondation des Œuvres Sociales de l'Air (FOSA)

Ces associations, aux côtés de l'Institution de gestion sociale des armées (IGESA) créée en 1966 pour regrouper en un acteur unique le soutien aux soldats, blessés ou non, et à leur famille, sont toujours très actives. En effet, les armées ont préféré garder ces associations en relais de leurs actions.

De même Terre Fraternité qui a été créée par l'armée de terre en 2004 (après le bombardement de BOUAKE), cette dernière ayant constaté que les structures officielles mises en place ne répondaient que très imparfaitement aux besoins.

L'associatif permet en effet de traiter les dossiers plus vite que l'administration et donc de financer beaucoup plus rapidement les secours.

- Des fondations mémorielles acteurs de la mémoire et de la reconnaissance,

Elles sont organisées plutôt par générations de combat, conflits mondiaux, décolonisation, missions extérieures ou OPEX.

On peut notamment citer la Fondation de l'ossuaire de DOUAUMONT, la Fondation de la France libre, la Fondation de la Résistance, la Fondation pour la mémoire de la guerre d'Algérie, des combats pour le Maroc et la Tunisie, ou encore la Fondation des Aveugles de Guerre.

- Des associations du monde combattant,

Beaucoup plus nombreuses (79 reconnues d'utilité publique recensées en 2017), elles participent directement à la politique de reconnaissance et de transmission de la mémoire, notamment lors des journées commémoratives.

Très bien implantées sur tout le territoire (Métropole et DROM-COM), elles travaillent avec les acteurs institutionnels, les jeunes par le biais de concours, de conférences, de partenariats et de contacts directs, avec témoignages vécus, dans les établissements scolaires ou universitaires. Elles jouent aussi un rôle non négligeable dans le maintien du droit à reconnaissance et à réparation.

A titre d'exemple, on peut citer la Fédération Nationale André Maginot (FNAM), l'Union des Blessés de la Face et de la Tête (UBFT dite les Gueules cassées), le Comité d'Entente des Grands Invalides de Guerre, l'UF, l'UFAC, l'UNC et, dans une moindre mesure, le Souvenir français. Ce dernier a un statut à part n'étant pas une association du monde combattant, mais une association dédiée au souvenir des Morts pour la France.

1-La Fédération Nationale André Maginot (FNAM)

Fondée en 1888, reconnue d'utilité publique en 1933, la FNAM a aujourd'hui 233 groupements qui représentent 150 000 adhérents, dont le groupement 300 dit groupement Maginot. Créé en 2019, ce groupement 300 peut accueillir les personnes militaires d'active, anciens militaires ou civils qui ne veulent pas appartenir à des associations « générationnelles » ou régimentaires et qui souhaitent, entre autres, que notre pays :

- Possède une défense efficace,

- Que la mémoire des combats passés soit transmise,
- Que les valeurs inscrites dans ses armes (Liberté, Egalité, Fraternité) soient défendues sans faiblesse,
- Que les droits imprescriptibles des combattants soient effectivement maintenus.

La FNAM a pour objectifs essentiels de transmettre la mémoire auprès de la jeunesse et de soutenir les membres de ses groupements, notamment les plus démunis.

A titre d'exemple, au titre de la mémoire et de la solidarité, la FNAM consacre annuellement près de 2 000 000 d'euros au profit de ses groupements, d'EPHAD, d'Hôpitaux militaires et civils ainsi que de classes d'élèves, collégiens et lycéens de France pour leur financer un voyage d'étude (plus de 12 000 enfants scolarisés concernés/an).

2- L'Union des Blessés de la Face et de la Tête (UBFT), communément appelée « Les Gueules cassées », créée en 1921, reconnue d'utilité publique en 1927, a pour objectif essentiel l'entraide et la solidarité entre blessés de la face et de la tête. Les Gueules cassées ont financé et financent encore des recherches dont les résultats s'appliquent aux traumatismes faciaux autres que les blessures de guerre (accidents de la route ou du travail notamment). Elle compte aujourd'hui près de 3000 adhérents.

Ces deux associations sont associées à jamais, dès la fin de la guerre 1914-1918, au travail considérable entrepris pour l'accompagnement des blessés et des familles endeuillées, mais aussi pour aider la recherche médicale en vue d'améliorer le sort de certains blessés.

C'est d'ailleurs pour cela qu'elles avaient créé en 1930, avec 3 autres associations, « La Dette », devenue aujourd'hui La Française des Jeux, dotée de prix en échange d'achat de billets de tombola. Cette vente de billets a permis d'aider nombre de combattants mutilés. Sans cette aide financière, ils auraient sombré définitivement dans la misère et l'oubli le plus noir, l'état ne pouvant pourvoir rapidement à cette simple et indispensable réparation et leur rendre leur dignité d'homme.

3-Le Comité d'Entente des Grands Invalides de Guerre (CE-GIG), créé en 1937 sous le nom de Confédération Nationale des Anciens Combattants et Victimes de la Guerre, sans véritable statut, mais cependant très écouté par les exécutifs qui se sont succédés à la tête du pays jusqu'à aujourd'hui. Il s'est constitué en association loi 1901 et a été déclaré en préfecture à PARIS en 2017 sous le nom de Comité d'Entente des Grands Invalides de Guerre. Il est, à ce jour, composé de 6 associations, fondations ou fédérations :

- L'Association des Mutilés de Guerre des Yeux et des Oreilles
- L'Association Nationale des Plus Grands Invalides de Guerre
- La Fédération des Amputés de Guerre de France
- La Fédération Nationale des Blessés Multiples et Impotents de Guerre
- La Fondation des Aveugles de Guerre
- L'Union des Blessés de la Face et de la Tête dite « Les gueules cassées »

En créant ce comité, les associations adhérentes, qui conservent leur autonomie propre, ont considéré que c'était le meilleur moyen d'entretenir des contacts fréquents afin de parler d'une seule voix aux pouvoirs publics et de diffuser l'information aux associations et fédérations du monde combattant et des victimes de guerre quant aux problèmes spécifiques les concernant.

Par définition, « Gardien attentif » du Code des Pensions Militaires d'Invalidité et des Victimes de Guerre (CPMIVG), le CE-GIG œuvre tous les jours pour que les blessés et grands invalides de guerre, en opérations extérieures ou victimes civiles de guerre ou de terrorisme, ne soient pas oubliés, notamment dans le domaine essentiel de la réparation, de la reconstruction et de la mémoire. Il vient d'ailleurs d'obtenir des avancées non négligeables dans la prise en compte

des pensions des conjoints survivants (points d'indice, prise en compte de la durée de soins, ...).

4- L'Union Fédérale (UF), créée en novembre 1917 (80 000 adhérents),

L'Union Nationale des Combattants (UNC), créée par Clémenceau et le Révérend père Brottier en 1918,

L'Union fédérale des Associations d'Anciens Combattants (UFAC), créée en 1927 à partir de l'Union Fédérale sous le nom de Fédération Nationale des Combattants volontaires, puis rebaptisée l'Union Française des combattants par ordonnance signée de Gaulle en mai 1945, sont aujourd'hui des associations qui comptent dans le travail de mémoire et de solidarité vers les combattants les plus démunis ainsi que dans la défense du droit à reconnaissance et à réparation.

5- Association d'un autre type, le Souvenir français créé en 1872, reconnu d'utilité publique en 1907, a pour objet premier de conserver la mémoire des Morts pour la France, « notamment en entretenant leurs tombes, ainsi que les monuments élevés à leur gloire tant en France qu'à l'étranger ». Aujourd'hui, comme hier au sortir de la guerre de 14-18, compte tenu du positionnement des cimetières militaires et surtout des tombes des 1 400 000 morts de la grande guerre, s'ajoutant aux 80 000 tombes de la guerre de 1870, le Souvenir français est connu et bien implanté sur tout le territoire national. Les conflits ultérieurs ont encore renforcé cette mission car, s'il existe des cimetières nationaux à la charge directe de l'Etat, toutes les communes de France ont, dans leurs cimetières communaux, des carrés militaires dont l'entretien est majoritairement confié au Souvenir français.

Sa mission est donc bien définie. Ce n'est pas à proprement parler une association du monde combattant, mais elle travaille pour que les « Morts pour la France » de toutes les guerres et conflits passés, présents et à venir soient toujours honorés et présents dans l'esprit de tous les français. Elle est donc de facto proche de ce monde combattant, même si elle n'en a pas les caractéristiques et les missions.

Non générationnelles, toutes ces associations, fédérations, unions ou comités d'entente du monde combattant pourront perdurer. Ces associations sont très engagées dans la transmission de la Mémoire et subventionnent bon nombre d'établissements publics de type hôpitaux, EPHAD tout en témoignant auprès de nos jeunes français qui ont besoin de l'Histoire pour exister.

En revanche, les associations se référant à des conflits très ciblés disparaîtront à terme, lorsqu'elles n'auront plus dans leur rang de combattant ayant participé aux combats à l'origine de leur création.

3- Quel avenir pour le monde combattant ?

Comme on vient de le constater, le monde combattant est encore bien vivant, mais il est, numériquement, en réduction très nette depuis une dizaine d'années. Les plus grandes associations, regroupant chacune un grand nombre de plus petites, sont les seules aujourd'hui à pouvoir représenter ce monde combattant parce qu'elles fédèrent (comme l'avaient d'ailleurs bien compris nos anciens...) et peuvent parler d'une même voix sur tous les sujets essentiels du droit à réparation, de la reconnaissance de la nation et de la mémoire de l'épopée glorieuse des soldats de France.

Ces associations, pour la plupart, se sont d'ailleurs assurées de pouvoir continuer à remplir leurs missions de mémoire et de solidarité en devenant actionnaires ou en augmentant leur participation (pour les actionnaires historiques) dans le capital de la Française de Jeux, au moment de sa privatisation.

Par ailleurs, et contrairement à ce qu'on peut lire ou entendre, venant malheureusement parfois d'autorités dites qualifiées, le monde combattant existera toujours, avec ses spécificités, car les conflits ne disparaîtront pas subitement de la planète. L'actualité nous le montre tous les jours, avec notamment les bandes terroristes islamistes qui mènent une guerre totale contre les démocraties, suivant des impératifs mettant en avant le religieux sur le temporel.

C'est pourquoi il y a des actions impératives à mettre en œuvre ou à améliorer :

- Créer des partenariats entre les grandes associations afin d'unir les efforts de chacun et d'augmenter l'impact des actions menées vis-à-vis du pouvoir exécutif,
- Participer par le biais du témoignage direct à l'enseignement des jeunes français dans le domaine de la mémoire et de l'esprit de défense,
- Recruter, pour les associations du type de la Fédération Nationale André Maginot, des adhérents en intégrant notamment les associations régimentaires, en leur proposant par exemple un soutien financier,
- Rayonner sur tout le territoire métropolitain et dans les DROM-COM en montant des actions vis-à-vis des institutionnels, des associations nationales de jeunesse, de parents d'élèves et de solidarité,
- Développer les relations avec les autorités en charge de nos forces armées, de la police, des pompiers et de la protection civile,
- Développer encore nos moyens de communication via le digital ou la publicité classique.

C'est à ce prix seulement que le monde combattant pourra perdurer et ainsi sauver l'héritage de nos anciens, mais surtout, transmettre la mémoire et l'histoire de notre pays aux générations futures, ce qui est essentiel :

- Pour le développement du civisme,
- L'adhésion aux valeurs de la République
- La cohésion de la Nation France.

EN CONCLUSION

N'hésitez pas à nous faire part régulièrement des actions que vous menez. Cela permet de faire connaître le travail réalisé au profit de nos adhérents, mais aussi des jeunes d'aujourd'hui dans le cadre de nos objectifs intergénérationnels.
Cette lettre est diffusée aux Institutionnels et à nos camarades du monde combattant.

N'oubliez pas, à chaque fois, de nous envoyer des articles ou photos **libres de droit**, ce qui n'est pas le propre d'un article de journal....

Lisez et faites lire cette lettre INFO FNAME. Transmettez-là notamment à tous vos adhérents dotés d'une adresse mail.

Contacts FNAME: communication@maginot.asso.fr

ANNEXE 1

Biographie du Général de corps d'armée (2S) Robert RIDEAU

Ancien élève du Prytanée Militaire et Saint-Cyrien de la promotion Vercors (1960-1962), il choisit, à sa sortie d'école, de servir dans l'infanterie.

Il sert notamment au 2^o Régiment étranger d'infanterie en Algérie et au 35^o Régiment d'infanterie mécanisée à Belfort. Il commande la 13^o Demi-Brigade de Légion étrangère de 1984 à 1986 à Djibouti. Nommé général de brigade en 1992, il exerce les fonctions d'adjoint au général commandant la 6^o Division légère blindée de 1991 à 1993 et est alors désigné comme adjoint de la composante militaire d'assistance de l'ONU au Cambodge. En 1994 il est nommé commandant de la 6^o Division légère blindée et désigné au commandement de la division multinationale en Bosnie. En 1996 il est placé à la tête de la Direction du personnel militaire de l'armée de terre après y avoir servi à plusieurs reprises, notamment comme chef du bureau infanterie.

En 2000, après quarante années de service, il est admis dans la deuxième section des officiers généraux.

Il exercera plusieurs mandats au service du monde combattant notamment douze années comme président de la Fédération des Sociétés des Anciens de la Légion étrangère (Groupement n° 1) et près de 18 années comme administrateur de la Fédération A. Maginot.

Commandeur de la Légion d'Honneur, officier de l'Ordre National du Mérite, il est titulaire de la Croix de la Valeur militaire avec deux citations.